

En voyage : je me méfie d'un animal pouvant être enragé

Le site du Docteur Jean- Pierre Morand

Adresse du site : www.docvadis.fr/jean-pierre-morand



Validé par

le Comité Scientifique Médecine des voyages

La rage est une maladie virale transmise à l'homme par un mammifère, le plus souvent un chien, lors d'une morsure ou d'un léchage sur une peau lésée. La maladie est toujours mortelle une fois déclarée. Il est impératif de respecter les mesures de précaution et de consulter très rapidement si vous avez eu un contact à risque avec un animal potentiellement porteur.

Comment attrape-t-on la rage ?

La rage est présente dans plus de 150 pays, principalement en Asie et en Afrique mais aussi en Amérique du Sud et en Europe. La transmission du virus se fait d'un animal infecté à l'homme, généralement par morsure ou léchage d'une peau lésée ou d'une muqueuse, voire par griffure.

Les vecteurs de la maladie sont les chiens dans 95 % des cas. Les chauves-souris sont également porteuses du virus, ainsi que les chats ou des animaux sauvages comme les renards, les rats-laveurs, les coyotes, les blaireaux ou les singes.



Au niveau des zones concernées, vous pouvez ressentir une sensation d'engourdissement, de fourmillement, ou même de douleur.

Comment puis-je savoir si un animal est enragé ?

La rage se manifeste de façon très diverse chez les animaux : agressivité inhabituelle, salivation excessive, difficulté à marcher, paralysie, léthargie ou repli dans des endroits sombres et tranquilles. Parfois elle ne s'accompagne d'aucun symptôme. Si vous séjournez dans une région où la rage est présente, tout contact direct avec un animal potentiellement porteur (chien inconnu, chauve-souris, raton-laveur, renard, etc.) doit être évité. La salive de l'animal peut vous transmettre la maladie même si celui-ci a un comportement normal.

Quels sont les symptômes de la rage chez l'homme ?

La période d'incubation de la maladie est généralement de un à trois mois. Dans de rares cas, elle peut être de seulement une semaine ou, au contraire, de plus d'un an.

Les premiers signes de la maladie sont des fourmillements, des démangeaisons, une difficulté à avaler, des brûlures au niveau de la blessure, de l'insomnie, de l'anxiété ou une hyperesthésie généralisée, caractérisée par une incapacité à tolérer le contact de ses vêtements. Ils sont suivis d'autres manifestations liées à l'atteinte du cerveau :

- La rage dite furieuse est caractérisée par une excitation, une hyperactivité et, parfois, une peur de l'eau (hydrophobie) ou de l'air.
- Une paralysie progressive à partir de la plaie est typique de la rage dite paralytique qui représente dix pourcent des cas de rage humaine.

La maladie est mortelle une fois les symptômes déclarés.

Quelles précautions dois-je prendre ?

- Ne vous approchez pas trop près, ne touchez pas, ne caressez pas, ne nourrissez pas un animal domestique inconnu ou un animal sauvage. Apprenez-le à vos enfants.
- Ne touchez pas une chauve-souris, qu'elle soit morte ou vivante.
- Ne touchez pas à main nue un animal mort.
- Si vous voyez un animal qui a un comportement anormal et que vous craignez qu'il soit enragé, ne l'approchez pas et, si possible, signalez sa présence à la police.
- Si vous voyagez avec un animal domestique, faites-le vacciner contre la rage avant votre départ et ne le laissez pas errer. S'il a été mordu, isolez-le et contactez, si possible, un vétérinaire ou les autorités sanitaires de la région. Il devra être revacciné et surveillé de près pendant plus d'un mois. Soyez particulièrement vigilant s'il n'a jamais été vacciné. Il devra, dans ce cas, être isolé pendant plusieurs mois.
- Si vous êtes fréquemment en contact avec des animaux (biologistes spécialistes des chauves-souris, spéléologues, vétérinaires, gardes forestiers, etc.) ou si vous résidez sur de longues périodes ou de manière répétée dans des pays où la maladie est présente (particulièrement en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud), prévoyez de recevoir une vaccination préventive contre la rage. Les injections vaccinales permettent de créer une immunité préventive contre le virus. En cas de contact à risque, votre prise en charge sera moins urgente et ne nécessitera que deux rappels de vaccins. La vaccination préventive doit être effectuée trois semaines au moins avant votre voyage et nécessite trois injections. Vous devrez ensuite effectuer un rappel tous les cinq ans ou faire effectuer une sérologie de la rage, si vous voulez garder cette immunité à vie. Elle est particulièrement conseillée aux enfants de moins de douze ans.



Au niveau des zones concernées, vous pouvez ressentir une sensation d'engourdissement, de fourmillement, ou même de douleur.

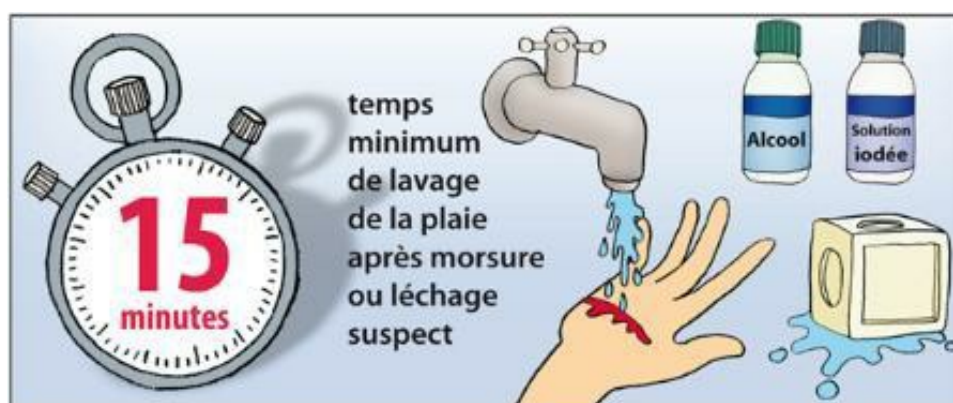
Que faire si je suis mordu ?

Si, dans un pays à risque, vous avez été mordu, griffé ou léché sur une blessure ou une muqueuse par un animal susceptible de transmettre la maladie, vous devez laver la plaie à grande eau avec du savon pendant

une durée minimum de quinze minutes. Désinfectez-la ensuite avec un produit iodé ou de l'alcool.

Si vous n'avez jamais été vacciné, vous devez consulter le plus rapidement possible un médecin (avant 24 heures) qui pourra vous administrer un vaccin curatif et, si possible, un sérum riche en anticorps pour neutraliser le virus. Vous serez peut-être dirigé vers un centre de santé spécialisé qui disposera du traitement. Celui-ci sera poursuivi sur un mois, avec une administration de quatre ou cinq doses de vaccin au total. Il sera interrompu seulement si l'animal a été attrapé et qu'il est prouvé qu'il n'est pas enragé.

Si vous avez reçu préalablement une vaccination préventive, vous devez consulter dans les cinq jours après la morsure pour que le médecin puisse faire un rappel (deux injections de rappel au total). Aucune sérothérapie n'est, dans ce cas, nécessaire.



Au niveau des zones concernées, vous pouvez ressentir une sensation d'engourdissement, de fourmillement, ou même de douleur.



Au niveau des zones concernées, vous pouvez ressentir une sensation d'engourdissement, de fourmillement, ou même de douleur.

Où puis-je me renseigner et me faire vacciner ?

Vous pouvez prévoir au moins trois semaines avant votre départ une consultation de voyage dans un service hospitalier des maladies infectieuses et tropicales. Le médecin vous indiquera s'il y a un risque de rage dans la région où vous allez séjourner, vous informera sur les mesures de précaution à prendre et, éventuellement, vous vaccinera.

Vous pouvez également vous renseigner sur des sites internet comme celui du ministère des Affaires étrangères ou, sur place, auprès des structures touristiques ou de la population locale.

En France, la rage du renard a été éradiquée en 2001. Il existe néanmoins toujours un risque lié aux chauves-souris et aux animaux importés illégalement, ce qui justifie l'existence d'un réseau de surveillance de la rage sur le territoire. En cas de doute, notamment si vous avez eu un contact à risque avec une chauve-souris, consultez immédiatement le centre antirabique de votre région. Gardez à l'esprit que la protection de la vaccination préventive est partielle et qu'elle ne vous dispense pas d'une prise en charge médicale en cas de morsure par un animal potentiellement enragé.